

Acte d'engagement

A/ Nature du marché : Marché public selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics (édition 2017)

B/ Objet du marché : location et maintenance de trois photocopieurs numériques neufs en noir et blanc – 1 Lot unique

C/ Identification de l'acheteur :

Identification de la personne morale – désignée dans les documents sous le terme d'acheteur
Lycée Pierre Bourdieu
1005 av de Villaudric – BP 54
31620 FRONTON

Nom, prénom et qualité du responsable du marché - détenteur du pouvoir adjudicateur :
Yves MARAVAL, Proviseur,

D/ Identification du candidat :

Nom, adresse et téléphone du candidat – désigné dans les documents sous le terme de prestataire :

.....
.....
.....
.....

Nom, prénom et qualité du signataire pour le candidat :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte

OU

agissant pour le compte de la société :

Nom
Adresse

OU

agissant pour le compte d'un groupement : dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement en indiquant leurs noms et adresses, ainsi que le nom et l'adresse du mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.

Nom du groupement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Joindre tous les détails dans une annexe signée

ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

Après avoir pris connaissance du présent **acte d'engagement**, du **règlement de la consultation**, du **cahier des charges techniques**, **applicables aux marchés de fournitures courantes et de services**, et des autres documents constitutifs du marché, le prestataire s'engage conformément aux clauses et conditions des documents visés ci dessus, à livrer les matériels attendus et à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous :

L'offre est libellée en Euros hors taxes (HT) et toutes charges comprises en vigueur (TTC). Les **prix** proposés par le prestataire sont **fixes** et l'engagent **pour toute la durée du marché soit 3 ans fermes**. Ils comprennent la livraison, l'installation, la formation du personnel, la maintenance et l'enlèvement des machines à l'issue. Aucun autre frais ne pourra être pris en compte.

Les factures séparées de location et de maintenance seront établies à terme échu 3 mois après la mise en service.

1) Description des machines : la documentation technique en français devra être jointe en annexe

- Salle des professeurs (2 copieurs) : marque.....type.....

Caractéristiques détaillées :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Administration : (1 copieur) : marque.....type.....

Caractéristiques détaillées :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2) Durée de l'engagement : 12 trimestres (à cocher)

3) Prix location par machine : par trimestre échu (à cocher)

- Salle des professeurs (copieur 1) : _____ HT _____ TTC pour 3 ans

- Salle des professeurs (copieur 2) : _____ HT _____ TTC pour 3 ans

- Administration (copieur 3) : _____ HT _____ TTC pour 3 ans

4) Coût copie ou coût maintenance :

Ce prix couvre toute intervention du prestataire, préventive ou curative garantissant la bonne utilisation du matériel et la continuité du service, la main d'œuvre, les déplacements, les pièces usagées ou détériorées, et la fourniture de tous les consommables (hors papier et supports spéciaux d'impression à la charge de l'acheteur), notamment le toner et **les agrafes**.

NB : Il couvre également les interventions pour paramétrage des imprimantes et scanners des copieurs sur les ordinateurs du lycée, le paramétrage de la carte qui communique avec le logiciel ARD (compteur copies) et le paramétrage du fax (copieur administratif)

Coût maintenance par copie : _____ HT _____ TTC

sur la base d'un engagement global minimum de 1 100 000 copies par an sur l'ensemble des trois photocopieurs.

Coût maintenance par copie supplémentaire au-delà de l'engagement des 1 100 000 copies par an :

_____ HT _____ TTC

5) Délai d'intervention :

Le prestataire s'engage à dépanner toute machine dans un délai maximum de 24 heures ouvrées. Tout dépassement du délai de dépannage rendant le matériel indisponible ouvre droit pour le client de déduire des pénalités sur le contrat de location à raison de 1/90^{ème} du montant du loyer trimestriel par jour ouvrable de retard.

Si l'une des machines ne peut être utilisée pendant une durée supérieure à 3 jours ouvrés après le délai contractuel de dépannage ci-dessus, le prestataire s'engage à mettre à disposition de l'acheteur une machine équivalente pendant le temps de réparation, sans frais pour l'acheteur. Dans ce cas le prestataire s'exonère de la pénalité correspondant à la même période.

6) Références de clients similaires (établissements scolaires) satisfaits dans les environs :

Document à joindre en annexe au présent acte en précisant les noms des interlocuteurs et leurs coordonnées

7) Délai d'exécution :

Le prestataire s'engage à mettre en service les machines, fonction copieur, **au plus tard le 27/08/2015**, faute de quoi l'acheteur pourra dénoncer le marché.



Lycée d'enseignement
général
Pierre Bourdieu
Haute-Garonne
académie
Toulouse



8) Compte à créditer : joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Banque :
IBAN :
BIC :

Nom et qualité du signataire pour le candidat

Date :

Signature du candidat

F/ Décision de l'acheteur : la présente offre est acceptée pour

Nom et qualité du signataire pour l'acheteur :

Date :

Signature du responsable du marché